



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**de l'Institut Teccart**

Octobre 2019



Québec, le 18 novembre 2019

Madame Monique Bergeron  
Directrice générale  
Institut Teccart  
3030, rue Hochelaga  
Montréal (Québec) H1W 1G2

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'Institut Teccart, adoptée par son conseil d'administration le 10 octobre 2018. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mars 2011), a porté sur l'ensemble de la politique avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente d'avril 2018, la Commission avait jugé que la PIEP de l'Institut était satisfaisante.

Dans sa nouvelle politique, l'Institut a apporté des modifications afin que la PIEP tienne compte des particularités organisationnelles de chacun de ses campus constituants. De plus, la Commission note que l'Institut a profité de la révision pour prendre en considération les suggestions qu'elle lui avait formulées dans son rapport d'avril 2018. En effet, la Commission a suggéré à l'Institut de préciser l'évaluation partielle, et ce, en concordance avec l'ensemble de la politique, ce qui est présenté dans la PIEP révisée. De plus, elle lui a suggéré d'établir une périodicité récurrente à l'évaluation de l'application de la PIEP, ce que l'Institut a pris en compte. Enfin, elle rappelle à l'Institut qu'elle l'a invité à préciser les modalités de suivi du plan d'action dans le cas des évaluations approfondies.

La Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'Institut Teccart est maintenant entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Patrick Dorré, directeur des études